

Synthèse de la réunion du jeudi 10 novembre 2017

Élus : Joachim Hirschler (référent mobilité), Vincent BEILLARD (Leader), André ODDON (Travaux), Fernand KARAGIANNIS (Transparence & économie), Christine SEUX (Enfance-Jeunesse).

Présents : Gabriel SMADJA, Mireille BANET, Jean-Claude MIEGE, Jean-François CAGNELLE, Bruno DAVID, Patricia BONNOT, Sylvain BONNOT, Monik GAUTHERON, Jean-Claude BARTOLETTI, Laurent CASALS, Pierre FRISTOT, Élise GASCOIN, DAUMAS François, Olivier GARCIA, Catherine MEZIN, Jérémie SERME (*il manque des noms non reportés sur la feuille d'émargement, merci de nous envoyer un message*)

Avant de commencer l'ordre du jour, Vincent BEILLARD rappelle les décisions prises et actions réalisées depuis 2014 (zone bleue, zone 20, marquage au sol sur une partie du village, potelets, panneaux de police, réorganisation du parking de Tourtoiron, dos d'âne...).

Des participants émettent des remarques :

Grande rue : zone de rencontre :

- Voir la possibilité de seulement mettre une interdiction de stationner. (et non
- Demande de verbalisation plus fréquente par le garde champêtre car de nombreux abus.
- Dans le futur : améliorer la visibilité de cette zone de rencontre, nouvelle disposition peu connue du grand public.
- Faut-il mettre plus de signalisation ?

La commune a régulièrement communiqué sur cette nouvelle zone et les changements de comportement induits. Gabriel SMADJA nous confirme que dans ces zones, les autorités de référence (type CEREMA) conseillent de supprimer tout mobilier urbain et de traiter les revêtements de sol de manière à faire ressentir à tous qu'on est sur un espace piéton (exemples : pavés, ou résine de couleur). A Saillans, il existe encore sur ces zones du mobilier et les trottoirs sont différenciés de la route, d'où ce sentiment que l'on est encore sur une route et donc prioritaire, alors que ce n'est pas le cas.

Rue Barnave : Sylvain Bonnot demande s'il ne faut pas la mettre en sens unique ?

Réponse : cette question a déjà été abordée en 2015 et il s'est avéré que cela pose trop de problèmes (marché, évènementiel, sécurité pompiers...).

1. Dépose minute école et cheminement vers la cantine

- Demande de signaler par des panneaux la présence de l'école.
- Parcours des voitures sur la montée vers la mairie (rue Raoul Lambert) + place Maurice Faure.
- Le garde Champêtre de Saillans propose de remettre en fonction le sens unique vers le jardin public afin d'en faire un « dépose minute ».

Le public a réagi et posé deux problèmes :

- Dangerosité de la sortie des enfants empruntant les marches qui donnent directement sur la route. Une carte en annexe révèle les parcours et les points sensibles. *Action* : il faut travailler des scénarios pour améliorer leur sécurisation. (voir annexe)

Christine SEUX rappelle le cheminement des enfants pour aller à la cantine et les dangers de ce parcours (accentués par les travaux vers la calade).

- Développement de la réflexion et de l'action pour diminuer la dépose en voiture.
- Comment aussi diminuer le nombre de voitures dans le village. Lise GASCOIN indique que depuis peu un « Pédibus » organisé par des parents s'est mis en place depuis l'abri du besoin. Ainsi les parents 1 fois par semaine ont la charge d'accompagner 5 à 7 enfants depuis ce point jusqu'à l'école, évitant jusqu'à 5 voitures. Cette action est appréciée : les parents ne sont mobilisés qu'une seule fois par semaine et donc libérés de cette « contrainte ». Il a été décidé de communiquer sur cette action afin de lui donner plus de visibilité. Une discussion avec les délégués école, pour faire en sorte de développer plusieurs regroupements (Point I, Église...) serait possible. L'extension la plus intéressante de cette démarche sera l'organisation par des parents concernés du Pédobus à partir du Point I – Pont Algoud.

2. Avenue Coupois

Des participants demandent des contrôles de gendarmerie plus fréquents.

La commune interpellera la brigade de Crest pour des actions ponctuelles.

Autre question : pourquoi le radar n'est-il pas uniquement dans le sens de l'entrée du village ? Une riveraine indique que pour elle c'est très bien car il faut aussi penser à tous ceux qui marchent ou habitent sur cette avenue.

Vincent Beillard indique qu'il y aura aussi des statistiques après la fin du prêt de ce radar, ceux-ci seront communiqués en ligne sur le site de la mairie courant décembre.

Gabriel Smadja propose de faire évoluer l'Avenue Coupois en chaussée à voie centrale banalisée, également appelée « Chaussidou » ou « Chaucidou ». Il projette une présentation (voir annexe)

Cette idée de marquer les deux bandes de rives et de laisser une seule voie centrale bidirectionnelle dédiée aux automobilistes, semble assez positive. La réglementation permet ce type d'aménagement depuis peu. L'avenue Coupois, aux caractéristiques contraintes, se prête tout à fait à ce type d'aménagement (tout aménagement plus conséquent impacterait les platanes et la qualité de l'entrée du village). Cela peut être fait à court terme. Le coût du marquage, possible par une seule entreprise, est

de l'ordre de 3 000 €/km, auquel il faut ajouter les panneaux de signalisation et les marquages au sol « 50 ».

Le marquage en CVCB serait consolidé par une écluse à hauteur de l'entrée d'agglomération voire au rond-point (priorité à la sortie du village), de manière à faire ralentir les véhicules entrants. Attention aux largeurs des cars et PL. Attention à l'esthétisme des balises en plastique. Un test pourrait être fait avec des balises, avant d'imaginer un aménagement plus esthétique et durable.

Une 2^e écluse serait une option, plus tard, plus proche du village, cependant avec une meilleure esthétique.

Le début de l'avenue, du rond-point de la magnanerie au camping, pourrait être proposé à l'intercommunalité car cette portion a été retenue dans le tracé de la Vélo route qui se réalise sur le territoire.

Les amendes de police peuvent être sollicitées pour réaliser ce type de marquage.

Autres remarques de Jean-Claude Miège : ne faut-il pas prolonger la voie piétonne ? Des participants indiquent qu'elle est peu utilisée pour plusieurs raisons, les personnes préférant rester sur la route et que les coûts de réalisations seraient importants. Le Chaussidou permet également de circuler à pied sur la zone dédiée.

1. Recommandations techniques et réglementation en vigueur par autorité compétente CEREMA : https://www.au5v.fr/IMG/pdf/fiche_cerema_n37-voie-centrale-banalisee.pdf
2. Usages CVCB et retours d'expériences : http://www.cotita.fr/IMG/pdf/03_-_La_Chausee_a_Voie_Centrale_Banalisee.pdf
3. Evaluation du dispositif dans plusieurs cas (urbains) : <http://www.territoires-ville.cerema.fr/evaluation-des-chaussees-a-voie-centrale-banalisee-a1364.html>
4. <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/le-chaussidou-inaugure-route-des-landes-de-la-plee-853126>
5. <https://www.au5v.fr/La-Chaucidou.html>
6. <https://www.ladepeche.fr/article/2016/06/18/2368238-nous-avons-teste-chaucidou-nouvel-amenagement-pour-cyclistes.html>

3. Autres points

Bibliothèque - Rieussec : Réfléchir à un aménagement pour accentuer le ralentissement.

Borne électrique : mettre des barres à vélos à proximité afin de sécuriser les VAE lors des recharges.

Projet Européen LEADER : Plusieurs aménagements ont été plébiscités lors des précédentes réunions mobilité :

- Kiosque mobilité devant le Forum (co-voiturage, services de mobilité sur la vallée de la Drôme, infos et évènementiel autour de la mobilité). Devis effectué par un artisan local.
- Cages à vélos, afin de sécuriser son vélo à l'extérieur : combien, où, quel coût, location ?
- Barres à vélo : compléter l'offre : combien, où, quel modèle ?
- Projet charrettes ?

La commune ne peut supporter seul le poids financier de ces équipements. Le programme LEADER permettra une aide de 40 à 80% du montant de ces équipements, rendant possibles ces aménagements.

Quelle suite ?

Action : Un groupe de participants du GAP Mobilité avec l' élu référent va proposer un brouillon de proposition de projet. La réunion pour regrouper les différents points est programmée pour le 29 novembre 2017 à 18h (Contactez joachim.hirschler@mairiedesaillans26.fr) si vous souhaitez y participer).

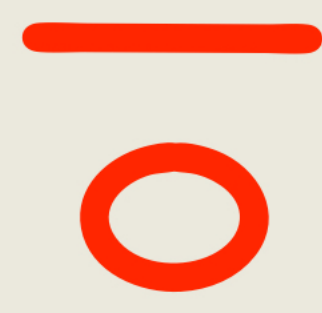
Avant celle-ci, il est important que chaque participant s'inscrive sur une ou deux actions afin d'avancer sur la réflexion et la mise en application de ces actions (ceci a dû être fait en réunion, avec l'énergie et l'élan du moment.... Il est moins sûr que la foule se manifeste, une fois installée devant le feu...)

Le chargé de mission Ivan Pascaud, contactera chacun de vous par mail pour que vous puissiez vous organiser par action.

N'hésitez pas à mobiliser autour de vous afin d'étoffer chaque groupe de réflexion.

Vous pourrez vous réunir en salle de réunion à la mairie, sur simple demande à : participation@mairiedesaillans.26.fr

Votre élu référent Joachim Hirschler reste à votre disposition pour le suivi des groupes et vos besoins via les services de la mairie (technique, financier, juridique...). Tous les lundis matins de 9h à 12h sur rendez-vous, et par mail : joachim.hirschler@mairiedesaillans26.fr



parcours des enfants école cantine + sens de pose minutes

points dangereux en réflexions

Mairie



La ville

La ville

Boulevard de l'Écho

Boulevard de l'Écho

Rue de l'Écho

La ville

Les Jeunes Chefs
Restaurant-Hôtel**



Rue Archinard

Rue Roderie

Rue de L'Hôpital

Rue de Bonne

Rue du Boulevard

Rue Porte Neuve

D580

Rue Chatou

Rue des Andrieux

Petit Casino



Rue de Brèche

Pharmacie
Terrail Fontayne

Gr Grande Rue

Avenue G. Coupois – Saillans

Propositions d'aménagement en faveur des déplacements vélos

GAP Mobilité-Circulation-Stationnement

10/11/17 Mairie de Saillans

Etat actuel – nov. 2017



Etat actuel – nov. 2017

- Longueur de l'avenue : 1,9km (dont 1,0 km en agglomération)
- Largeur de voie : 5,70m en agglo - 6,00m hors agglo
- Vitesses élevées en dépit d'une limite en agglo à 50km/h
- Un seul dispositif de ralentissement à hauteur de l'Abris du Besoin (dos d'âne en entrée de zone 30)
- Des automobilistes roulent au centre de la voie quand ils sont seuls (éloignement des platanes)
- Des déplacements piétons/cycles observés (liaisons interquartiers)
- Avenue rectiligne avec une très bonne visibilité (facteur incitatif à la vitesse, mais facilitant aussi la pose des aménagements)
- Une entrée de village majestueuse à préserver (platanes)
- ➔ Des contraintes géométriques empêchant tout aménagement cyclable standard (piste/bande)
- ➔ Une recommandation de CVCB à travers le projet Vélodrôme

Etat actuel – nov. 2017



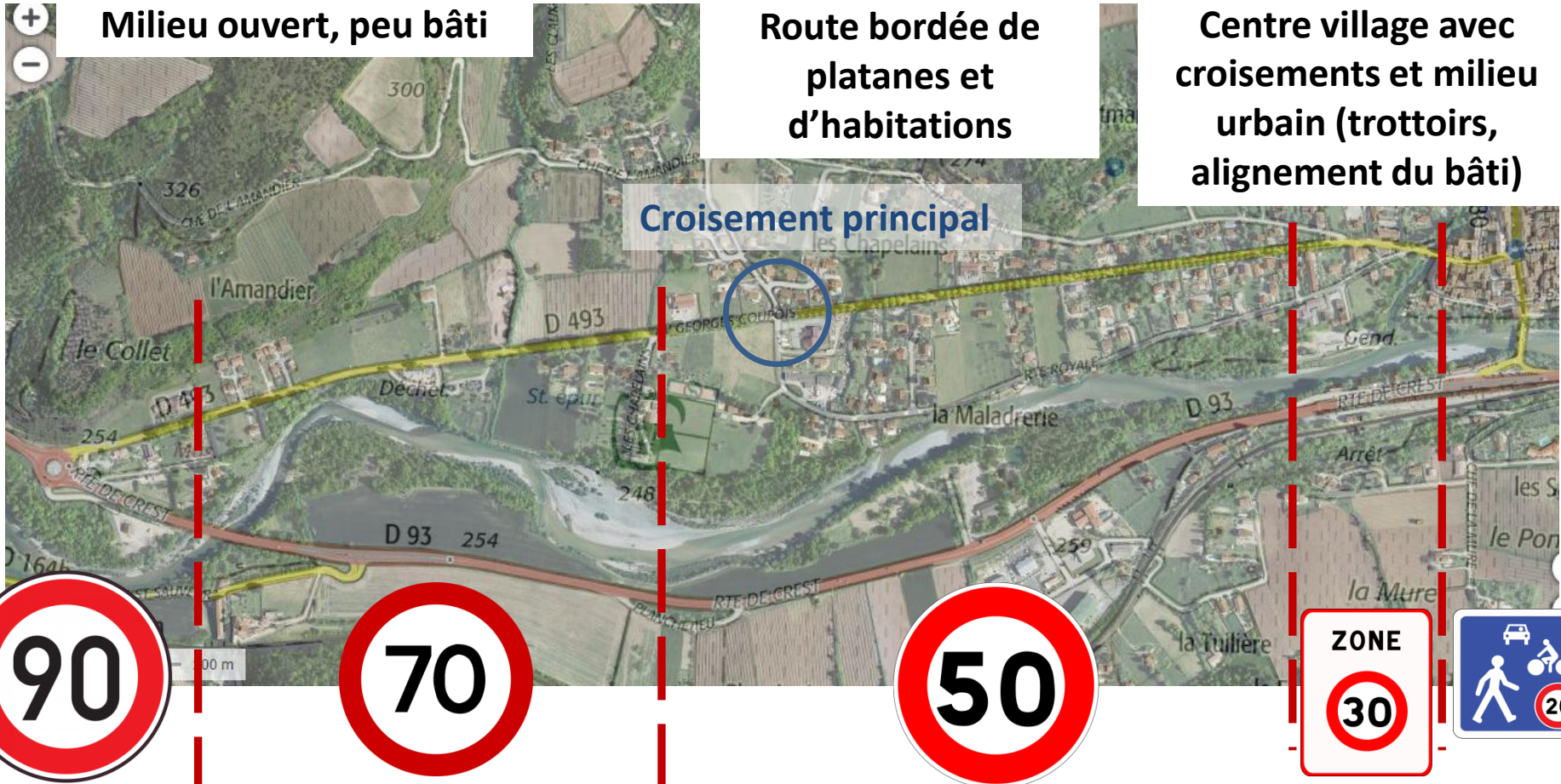
Milieu ouvert, peu bâti



Route bordée de platanes et d'habitations



Centre village avec croisements et milieu urbain (trottoirs, alignement du bâti)



Propositions d'aménagement

- **Sur le linéaire** : marquage des rives pour créer une Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB) – Chaucidou - fiche du CEREMA – mai 2017



Source : Cerema

Principe de fonctionnement d'une CVCB



Source : Albert Costant

- **À hauteur du croisement principal** : dispositif de ralentissement par une chicane (phase de test)

Proposition d'aménagement 1

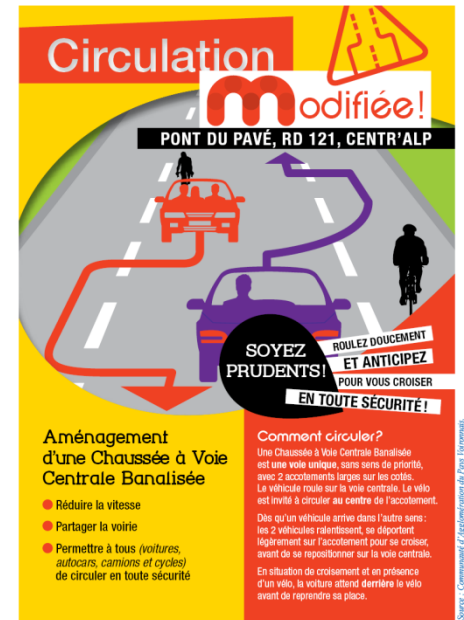
CVCB



- Marquage T2 3u (u=5cm)
- Interdiction de marquer des logos vélo (la CVCB n'est pas un aménagement cyclable, tous les usagers peuvent rouler dessus), à la rigueur des chevrons (>>)
- Pas de marquage à 10m d'une intersection (début du marquage à la fin de la zone 30 ; interruption du marquage à hauteur du croisement Rte Royale/St Jean)

Chiffrage et mises en garde

- Chiffrage de l'opération CVCB :
 - 10 à 15€/ml, soit 15 000€ pour le marquage horizontal en agglo (+ 14 000€ pour la section hors agglo)
 - Financement 3CPS Vélodrôme possible?
- Communication nécessaire :
 - Pose de panneaux temporaires à chaque extrémité de l'aménagement
 - Installation de panneaux fixes en alu



Exemple de flyer utilisé pour communiquer sur la CVCB

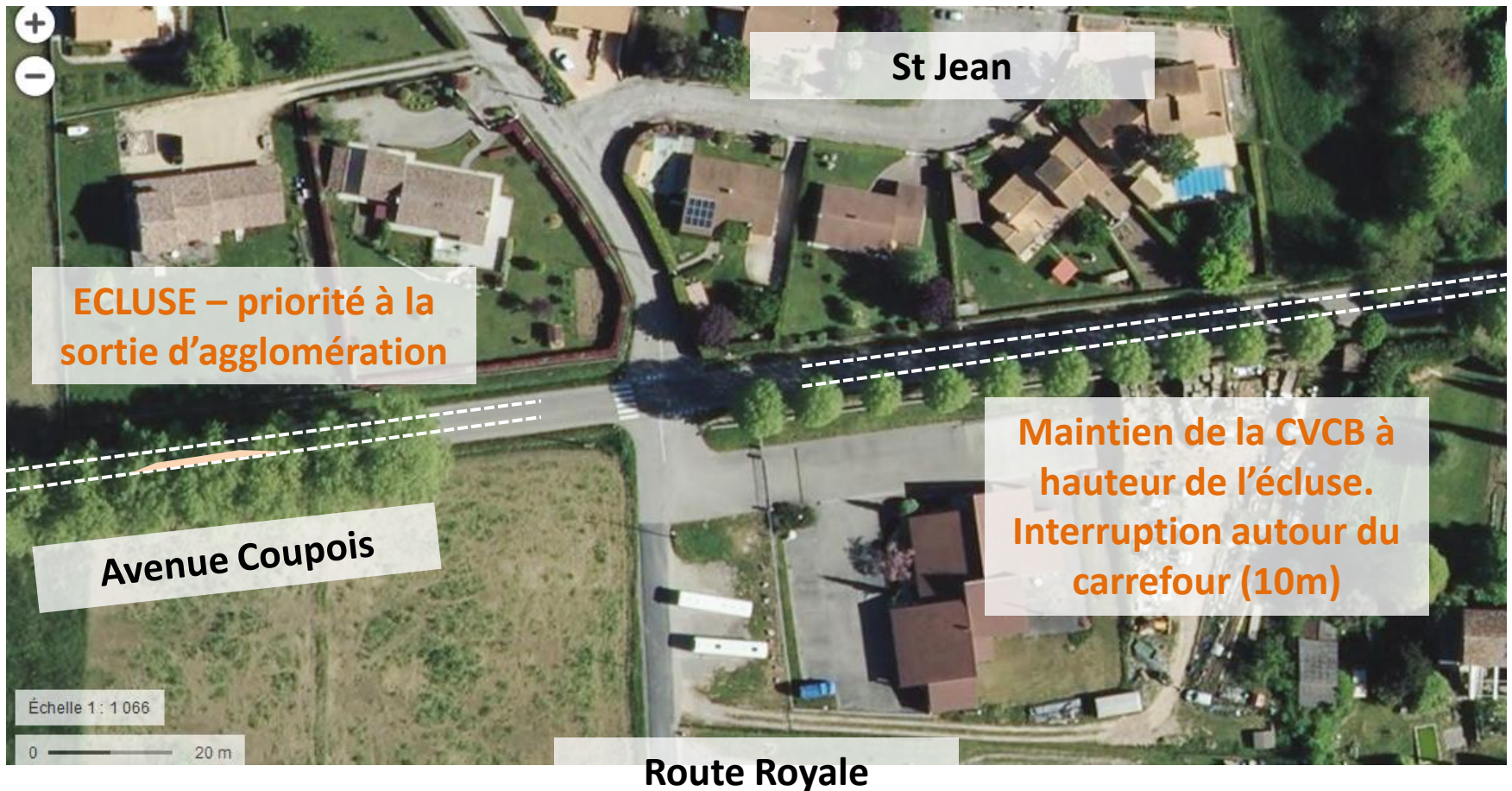


Illustration 5: Panneau de communication utilisé par Nantes Métropole

Proposition d'aménagement 2

Chicane

- Au croisement Coupois / St Jean / Route Royale



Proposition d'aménagement 2

Chicane

70m après le croisement
(vers Crest)



50m après le panneau d'entrée
d'agglomération (vers Saillans)



Proposition d'aménagement 2

Chicane

- Coût d'une écluse ? 10 000 euros ?
- Ne pas oublier un dispositif réfléchissant
- Essayer de manière provisoire avec des plots séparateurs de voies

